



# PLAGE MUNICIPALE

Ouvert du 30 JUIN AU 18 AOÛT  
du DIMANCHE au SAMEDI de 10 h à 17 h.

***Toute baignade et/ou toute présence sur les lieux en dehors des heures d'ouverture est prohibée et peut entraîner l'émission d'une amende minimum de 400 \$.***

## RÈGLEMENTS DE LA PLAGE

- Un sauveteur sera présent pendant les heures d'ouverture, à défaut de quoi la plage sera fermée;
- Le port d'un maillot de bain convenable est obligatoire;
- Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps;
- Les vestes de flottaison sont conseillées pour les personnes ne sachant pas nager, les équipements conformes à la réglementation en vigueur sont recommandés;
- Aucun contenant de verre n'est toléré;
- Aucun chien n'est admis sur la plage;
- Il est interdit de plonger;
- Il est interdit d'installer ou d'utiliser un haut-parleur ou amplificateur de sons susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos ou le bien-être des citoyens;
- Nul ne peut se bousculer, se tirer ou se lancer du sable;
- Nul ne peut pêcher ni mettre une embarcation à l'eau;
- Nul ne peut se promener à bicyclette;
- Nul ne peut consommer des boissons alcoolisées sur la plage;
- Nul ne peut circuler en véhicule moteur sur la plage;
- Nul ne peut faire du camping ni allumer ou maintenir allumé un feu sur la plage.